

Nous alertons, depuis la rentrée 2017, sur la réalité de la politique éducative menée, nous nous y opposons car elle marque des reculs et des renoncements pour les jeunes, des dégradations des conditions de travail pour les personnels.

Notes et rapports se succèdent en cette fin de premier trimestre et viennent confirmer nos analyses.

Deux notes de la DEEP, service statistique du Ministère de l'Éducation nationale, peu suspect d'être partisan, confirment ce que nous disons depuis le début de la réforme Blanquer du lycée : diminution globale du nombre d'heures de cours des lycéens, effondrement de certaines disciplines ou options... Le lycée Blanquer apparaît au grand jour comme un véritable plan social, de plus il accroît les inégalités entre lycées, entre élèves, avec une inquiétante dérive de genre dans le choix des spécialités. Tout cela se vérifie dans l'académie. La DEEP mesure aussi que la charge de travail des enseignants s'est considérablement alourdie et que leurs conditions de travail se sont dégradées : davantage de classes en charge pour un enseignant, davantage d'élèves en charge dans des groupes éclatés rendant le suivi des élèves difficile. Cela se vérifie aussi bien évidemment dans l'académie.

Les universitaires, dans les formations du supérieur, sont toujours plus nombreux à alerter sur la formation dorénavant dispensée au lycée, amputée du tiers de son contenu en Terminale du fait de la passation des épreuves de spécialité au mois de mars. Les voix sont de plus en plus nombreuses pour demander, comme le SNES-FSU le porte, le report à fin juin de ces épreuves. A titre transitoire, avant la nécessaire remise à plat de la réforme, le maintien de trois spécialités en Terminale est aussi plébiscité.

Nous avons redit lors du CTA du 18 octobre combien le collège était abandonné à ses difficultés ; quel espoir est aujourd'hui permis à nos collègues et aux collégiens ? Le dispositif devoirs faits, que vous présentez pourtant comme l'alpha et l'oméga, voit ses crédits plonger. Quel aveu d'échec et de la nécessité de changer d'orientation en réinjectant les moyens dans les DGH pour permettre de l'aide au sein de la classe.

Un rapport du Sénat pointe quant à lui la dégringolade vertigineuse du pouvoir d'achat des enseignants, que les mesures du Grenelle ne parviennent évidemment pas à enrayer, leur montant lilliputien comparé aux mesures PPCR, déjà insuffisantes, le prouve. Le Sénat pointe la charge de travail énorme des professeurs français : temps de service hebdomadaire, effectifs des classes, temps de travail hors la classe... à chaque fois la comparaison avec les autres pays nous est défavorable. Le sénateur Longuet, rapporteur pour le Sénat, n'a pourtant pas l'habitude de cajoler les enseignants, son rapport de 2016 témoigne aussi de cette réalité.

Dans ce contexte le nouveau pensum libéral de la Cour des Comptes tombe à plat. Les recettes proposées pour le remplacement des professeurs sont inopérantes et visent à masquer, par leur outrance, la nécessité de recruter davantage d'enseignants pour assurer la continuité du Service public aujourd'hui mise à mal. Encore faudrait-il que nos métiers attirent suffisamment de candidats, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

L'augmentation très importante du nombre de précaires est un mauvais signal de plus pour les étudiants et trouve aussi ses limites dans sa capacité à répondre aux besoins pérennes du système éducatif. Cela se démontre dans l'académie.

Ces études et rapports sont le reflet d'une réalité désolante, bien loin du monde enchanté décrit par le Ministre et les Rectrices successives à longueur de vidéos et tweets hors sol.

Sur le bilan de rentrée présenté, les prévisions d'effectifs étaient manifestement erronées, particulièrement en collège et en 2de, il vous revient de nous l'expliquer. Nous espérons que cela ne servira pas de justification au ministère pour supprimer de nouveaux postes dans l'académie, le verdict, sans doute amer tombera mercredi 15 décembre lors du CTM. Une communication hors sol l'accompagnera sans doute encore. Espérons que l'académie prendra au moins sa part de création d'emplois de CPE et que vous ne profiterez pas de l'occasion pour engager un bouleversement des implantations tant les besoins de vie scolaire sont partout criants.

Enfin, nous voulons alerter sur la situation du CIO de Limoges, particulièrement fragilisé : les suspensions de PsyEN sont venues s'ajouter à un congé maternité/ congé parental non remplacé depuis la rentrée, à des congés pour maladie ordinaire. 5 collègues sur 18 sont absent-es et non remplacé-es, cette situation aboutit à un nombre très important de collèges et lycées non couverts par un-e PsyEN ce qui veut dire que 5500 élèves n'ont pas accès à un-e PsyEN, ou alors encore plus difficilement qu'à l'habitude.

L'équipe du CIO a déjà alerté le Rectorat et la DSDEN sur cette situation qui met les agent-es en grande difficulté, sans solution satisfaisante apportée à ce jour.

La création de postes de TZR s'avère plus que jamais nécessaire pour faire face à ce type de situation (la promesse d'une création avait été faite par la rectrice d'alors au moment de la fusion des CIO Limoges 1 et Limoges 2 avec un poste de DCIO au lieu de 2, mais elle n'a jamais été suivie d'effet). Dans l'urgence tout doit être fait pour recruter des personnels contractuels, au-delà des deux postes soumis à candidature. Une communication doit aussi être engagée auprès des établissements, et particulièrement des chef-fes d'établissements pour que l'impossible ne soit pas demandé aux PsyEN encore en poste au risque d'une explosion des difficultés professionnelles ; les situations de tensions au travail sont déjà majeures. La chute du nombre de postes aux concours de PsyEN-EDO depuis 2019 conduit à ces situations de tensions extrêmes.

Pour les PsyEN comme pour l'ensemble des corps, sans création d'emplois publics statutaires, sans conditions salariales attractives, le Service public continuera à se dégrader, au point de ne plus pouvoir remplir ses missions pourtant essentielles.